

Organisée par



FOIRE AUX OIGNONS 2017

Dimanche 26 Novembre à Nogent l'Artaud

(Document à renvoyer avant le 13 Novembre 2017)

Afin de conserver la priorité du choix de l'emplacement, il est demandé aux Nogentais de retourner leur bulletin d'inscription pour le 13 octobre au plus tard.

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

Code postal :

ville :

Tel :

Attestation sur l'honneur

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés et :

n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature *

ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à (lieux).....

Le/...../2017*

Fait àLe/...../2017

signature (obligatoire)

(Cochez la case correspondante)

Désire un emplacement de : (Mètres linéaires).

Ci-joint un chèque deeuros, à l'ordre de **nog'en fête association**.

Résidents Nogentais :

3€ les trois premiers mètres. 3€ le mètre suivant. Emplacement minimum de 3 mètres. Joindre photocopie recto verso d'une pièce d'identité, photocopie d'un justificatif de domicile et l'attestation sur l'honneur dûment remplie et signée.

Extérieurs :

5€ le mètre linéaire à partir du 1er mètre. Emplacement minimum de 3 mètres. Joindre photocopie recto verso d'une pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur dûment remplie et signée.

Professionnels :

5€ le mètre linéaire à partir du 1er mètre. Emplacement minimum de 3 mètres. Joindre photocopie de la carte professionnelle, RC, extrait K bis de moins de 3 mois, attestation d'assurance.

Important :

Nous vous rappelons que les réservations ne pourront être validées qu'à réception d'un dossier complet.

Les placeurs présents sur la foire à partir de 6H00 vous indiqueront votre emplacement.

Les places attribuées non occupées après 8H00 seront redistribuées si besoin.

Adresse courrier : Christian Fournage pour nog'en fête association 58 grande rue 02310 Nogent l'Artaud

☎ 06.61.81.69.63 <http://www.nog-en-fete-association.com>